



---

## FICHE TECHNIQUE

---

### Panneaux acoustiques de type " SUSPENDU "

- Construction : Panneaux de fibre de verre rigide d'une densité de 96 kg/m<sup>3</sup> (6 lb/pi<sup>3</sup>), 25 mm (1 po) ou 51 mm (2 po) d'épaisseur, laminée d'un mat de fibre de verre blanc en façade. Les bordures et les points d'ancrage sont durcis chimiquement avec une pénétration minimum de 3 mm (1/8 po) dans la fibre de verre pour atteindre une dureté de 42 sur l'échelle Barcol. Les bordures seront carrées, arrondies ou biseautées.

- Recouvrement : Le tissu des panneaux acoustiques sera standard tel que la série n°1 ou de la série n°2, couleur au choix de l'architecte. Il sera collé sur toutes les surfaces avec un repli à l'arrière de ± 25 mm (± 1 po). Les coins du tissu seront scellés à la chaleur pour éviter l'effilochage.

- Installation : Les panneaux seront installés avec un système d'ancrage en " T " inversé \*, fourni et installé sur des surfaces renforcées au dos des panneaux, afin d'assurer un bon support. Par la suite, les panneaux seront suspendus à l'aide de fils métalliques ou de chaînettes (non fournis), fixés à partir de la structure existante par l'installateur.

Coefficient de réduction de bruit (NRC) 25 mm (1 po) = 0.80

Coefficient de réduction de bruit (NRC) 51 mm (2 po) = 1.00

- Les panneaux acoustiques sont garantis pour une période de 1 an.

#### INFLAMMABILITÉ:

ASTM E-84.....Classe 1 ou A

CAN/ULC-S102.....Conforme

\* Dans certains cas, la pose du système d'ancrage en " T " inversé, devra se faire en chantier par l'installateur.